

N° 120

# SÉNAT

2<sup>e</sup> SESSION ORDINAIRE DE 1962-1963

---

Annexe au procès-verbal de la séance du 11 juin 1963.

## PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

*ratifiant le décret n° 62-1465 du 27 novembre 1962  
qui a modifié les tarifs des droits de douane d'importation,*

TRANSMIS PAR

**M. LE PREMIER MINISTRE**

A

**M. LE PRÉSIDENT DU SÉNAT**

---

(Renvoyé à la Commission des Affaires économiques et du Plan.)

---

Le Premier Ministre.

Paris, le 7 juin 1963.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre, ci-joint, le texte du projet de loi ratifiant le décret n° 62-1465 du 27 novembre 1962 qui a modifié les tarifs des droits de douane d'importation, adopté, en première lecture, par l'Assemblée Nationale dans sa séance du 6 juin 1963.

Le Premier Ministre,

*Signé :* GEORGES POMPIDOU.

---

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2<sup>e</sup> législ.) : 20, 296 et in-8° 33.

L'Assemblée Nationale a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

## PROJET DE LOI

### Article unique.

Est ratifié le décret n° 62-1465 du 27 novembre 1962 modifiant les tarifs des droits de douane d'importation.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 6 juin 1963.

Le Président,

*Signé* : Jacques CHABAN-DELMAS.

---

**Nota.** — Voir les documents annexés au numéro 20 (Assemblée Nationale, 2<sup>e</sup> législature).